Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20251222-2025_12_87-DE

N° 2024-12-87

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU LUNDI 22 DECEMBRE 2025

18 HEURES

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur BURLOT, Madame GANNE, Monsieur LE BARS et Madame RAOULT.

Absents : Daniel TRENDA ayant donné procuration à Isabelle GANNE, Jacky SOUNDRON, Stéphane FRELAU, Marielle THOMAS ayant donné procuration à Olivier ALLAIN, Victor COSTE et Candice GUDERMARD ayant donné pouvoir à Mylène COURTOT.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 12 décembre 2025.

Objet : Fixation des tarifs communaux pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1er janvier 2026 (modifications des tarifs camping et ancien réfectoire du Collège en gras) :

SALLE DES FÊTES		
Cautions = 400 € dans tous les cas		
Attestation d'assurance responsabilité civile obligatoire	Tarifs de base (assoc ext / non résident)	Tarifs réduits (asso de Corlay / résident)
Location de la salle		
2 Repas	430,00	380,00
Fest-Noz ou bal en soirée	430,00	380,00
1 Repas	340,00	290,00
Apéritif dinatoire, buffet, vin d'honneur	260,00	210,00
Spectacle, loto, concours de cartes, Fest-Deiz ou bal en journée	260,00	210,00
Conférence, réunion, vin d'honneur, goûter, cérémonie funéraire	170,00	120,00
Répétitions spectacles (par heure)	5,00	4,00
Séances culturelles, arbres de Noël	gratuit	gratuit
Location du réfectoire de l'ancien collège (à défaut de disponibilité de la salle des fêtes)	**100,00**	**100,00**
Location de la cuisine (matériel de cuisine et percolateur compris)		170,00
Gratuité "1ère manifestation de l'année" pour les associations de Corlay ou ayant un intérêt intercommunal		
Gratuité 1ère manifestation de l'année organisée par une association de Corlay (location cuisine et forfait chauffage compris)	-	gratuit
Location matériels de cuisine		
Percolateur, mixeur : location par jour (sortie de la salle) + chèque de caution de 200€	15,00	15,00
Le couvert	0,30	0,30

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20251222-2025_12_87-DE

Lave-vaisselle	80,00	80,00
Verres pour un vin d'honneur : l'unité	0,30	0,30
Tasses : l'unité	0,30	0,30
Plats et saladiers : forfait	15,00	15,00
Location autres matériels		
Chaise	0,60	0,60
Barrière (gratuit pour les associations du canton)	0,70	0,70
Platine (gratuit pour les associations de Corlay)	4,60	4,60
Vidéoprojecteur + chèque de caution 100€	50,00	gratuit
Tarif unitaire du matériel détérioré ou non rendu		
Assiette	4,50	4,50
Verre / tasse	3,00	3,00
Cuillère à soupe ou fourchette ou couteau ou cuillère à café	2,50	2,50
Platine	65,00	65,00
Chaise	35,00	35,00
Autre petit matériel (pichet, louche, plat...)	10,00	10,00

GYMNASE - SALLE DE GYMNASTIQUE				
	Tarifs de base (asso extérieure au canton)		**Tarifs réduits (asso du canton)**	
	gymnase	salle gymnastique	gymnase	salle gymnastique
Par heure	2,40	2,40	2,40	gratuit
Court de tennis extérieur	gratuit			

Camping municipal : 30 emplacements - ouvert du 15/04 au 30/09 - Tarif par nuitée	
Campeur adulte	**3,00**
Enfant de moins de 7 ans	**2,00**
Emplacement	2,50
Branchement électrique en saison	2,50
Groupe à partir de 10 personnes (par personne et emplacement gratuit)	1,50
CAMPING "Prise de douche exceptionnelle"	
Douche	2,00

CIMETIERE			
Concessions			
Concession 15 ans			200,00
Concession 30 ans			300,00
Caveautins		**Columbarium**	
10 ans	200,00	10 ans	150,00
30 ans	300,00	30 ans	200,00
Non contribuable + 100 euros			
Jardin des souvenirs			
Plaque			50,00

DROITS DE PLACE	
Pour moins de 2,50 m	2,00
Pour plus de 2,50 m	4,00

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20251222-2025_12_87-DE

Supplément électricité	2,00
Tarif hors marché	15,00

TARIFS PERISCOLAIRES	
CANTINE	
Le repas élève	3,90
Le repas à partir du 3ème enfant de la même famille	1,95
GARDERIE PERISCOLAIRE	
La demi-heure	0,90
Le quart d'heure : - garderie du matin de 7h15 à 7h30, - garderie du soir de 18h30 à 18h45 pour les enfants de l'école St Joseph	0,45
Le goûter	0,70
PENALITES CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE	
Pénalité en cas du retour de la fiche d'inscription mensuelle hors délai	5,00
Majoration en cas d'ajout ou de retrait exceptionnel	1,00

MAIRIE	
Location de salle à la journée en cas de recette (25€ la ½ journée)	50,00
Sono portative (association ou école de Corlay)	
Gratuit avec caution de 200 euros	
Copie (tarif par copie recto)	
A4 noir et blanc	0,40
à compter de la 11ème copie A4 noir et blanc	0,10
A3 noir et blanc	0,80
A4 couleur	1,00
A3 couleur	2,00
Tirage bulletin trimestriel RPAM (A3 couleur recto verso)	0,50
Tarifs copies associations Corlay	
A4 noir et blanc	0,20
A3 noir et blanc	0,40
A4 couleur	0,30
A3 couleur	0,60

Vente de bois (lorsqu'il y en a)	
La corde	150,00

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 22 décembre 2025.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 20 février 2026
Certifié par M. le Maire.

MAIRIE DE CORLAY 22320 - Côtes-d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20251222-2025_12_87-DE